

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1946 - 11 janvier 1995 - 3 F

### D 1946 AMÉRIQUE LATINE : LES "COMMISSIONS DE LA VÉRITÉ" COMME CONDITION DE PAIX

A l'heure où Haïti revient enfin à l'ordre constitutionnel et démocratique (cf. DIAL D 1944), la question se pose à nouveau des conditions d'une véritable pacification du pays: l'impunité des auteurs de très graves violations des droits de l'homme ne peut se faire qu'au détriment de la réconciliation nationale. Des voix significatives s'élèvent donc à Haïti pour demander la création d'une "commission de la vérité", à l'égal de ce qui s'est déjà fait dans d'autres pays de cette région du monde.

Aussi avons-nous pensé utile de présenter à nos lecteurs les différentes réalisations en ce sens en Argentine, au Brésil, en Uruguay, au Chili et en El Salvador; ainsi que les demandes en ce même sens au Guatemala et à Haïti.

Dossier établi par **DIAL**.

Note DIAL

## LES "COMMISSIONS DE LA VÉRITÉ" EN AMÉRIQUE LATINE

### 1 - En Argentine

La "Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas" (CONADEP) est créée par décret présidentiel le 15 décembre 1983. Elle est composée de treize membres (dont l'évêque de Neuquén, Mgr de Nevares) qui élisent l'écrivain Ernesto Sabato comme président. La commission conclut ses travaux le 20 septembre 1984 avec la publication du livre NUNCA MÁS, INFORME DE LA COMISIÓN NACIONAL SOBRE LA DESAPARICIÓN DE PERSONAS. L'ouvrage couvre la période allant du coup d'État militaire de mars 1976 à octobre 1983; il recense 8.961 cas de "disparitions forcées", en spécifiant qu'il s'agit d'une "liste ouverte"; il dresse la liste de 340 centres clandestins de détention pour l'ensemble du pays; et il étudie les méthodes de torture et la systématisation de l'assassinat.

### 2 - Au Brésil

Au terme de cinq années d'enquête, sous le patronage du cardinal Arns de São Paulo, un rapport portant sur la pratique de la torture d'avril 1964 à mars 1979 est publié en juillet 1985. Son titre : UM RELATO PARA A HISTÓRIA, BRASIL: NUNCA MAIS. Le rapport en 7 volumes dresse la liste des 444 tortionnaires militaires, des 17.420 personnes judiciairement victimes de la répression, des 285 types de sévices (dont la torture), des 242 centres civils et militaires de tortures appliquées à 1.843 personnes; ainsi que la liste des 224 personnes assassinées pour motifs politiques, des 144 disparus et des 22 Brésiliens morts à l'étranger.

### 3 - En Uruguay

L'organisation oecuménique non gouvernementale Servicio Paz y Justicia lance une enquête auprès de 313 personnes, intitulée "La Prisión Prolongada en Uruguay: la versión de los detenidos". L'enquête aboutit en février 1989 à la publication, sous la coordination de Francisco Bustamante, de l'ouvrage URUGUAY NUNCA MÁS,

INFORME SOBRE LA VIOLACIÓN A LOS DERECHOS HUMANOS, un rapport couvrant la période 1972-1985. C'est le lieu de rappeler que l'Uruguay est le seul pays d'Amérique latine dont la totalité de la population a été classée par les militaires en trois catégories: les corrects, les récupérables, les irrécupérables.

#### 4 - Au Chili

La "Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación" est créée par décret présidentiel le 24 avril 1990. Elle s'appuie principalement sur le travail d'enquête du Comité de coopération pour la paix (oecuménique) puis du Vicariat à la solidarité du diocèse de Santiago. L'enquête couvre la période qui va du 11 septembre 1973 au 11 mars 1990. Le président de la commission, Paul Rettig Guissen, remet son rapport au président de la République le 8 février 1991, rapport intitulé INFORME DE LA COMISIÓN NACIONAL DE VERDAD Y RECONCILIACIÓN. Sur les 2.279 personnes tuées au titre de la répression, 164 l'ont été par "violence politique" et 2.115 l'ont été par "violation de leurs droits", dont 957 "détenus-disparus". Par ailleurs 641 autres cas douteux appellent des investigations plus approfondies.

#### 5 - A El Salvador

Sous l'égide de l'ONU, le principe d'une "Comisión de la Verdad" est arrêté le 27 avril 1991, dans le cadre de l'accord de México signé entre le gouvernement salvadorien et la guérilla du Front Farabundo Martí de libération nationale. Son travail, qui commence effectivement le 13 juillet 1992, suite à l'accord de paix du 16 janvier 1992, porte sur la période allant de 1980 à 1991. Le 15 mars 1993 la commission publie son rapport sous le titre DE LA LOCURA A LA ESPERANZA. LA GUERRA DE 12 AÑOS EN EL SALVADOR (INFORME DE LA COMISIÓN DE LA VERDAD PARA EL SALVADOR). La commission a recueilli le témoignage direct de 2.000 personnes concernant 7.000 victimes; ainsi que des informations de seconde main concernant plus de 18.000 victimes. Dans l'impossibilité d'aborder la totalité des cas, la commission a choisi de présenter un échantillon des violences, soit parce qu'elles sont symboliques des aspects les plus sauvages du conflit qui a fait plus de 75.000 morts, soit parce qu'elles entrent dans un cadre plus large de violences similaires. Il ressort de l'enquête que "la grande majorité des violations étudiées par la commission ont été commises par des membres des forces armées ou par des groupes en lien avec elles".

#### 6 - Au Guatemala

Les difficiles négociations de paix entre le gouvernement et la guérilla de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque achoppent depuis 1990 sur le problème de la violation des droits de l'homme. Cependant, le 23 juin 1994, l'accord d'Oslo détermine la création d'une "commission de la vérité" de type salvadorien, sous l'égide des Nations unies. Mgr Rodolfo Quezada Toruño, évêque de Zacapa, conciliateur entre les parties en conflit dans le cadre de la "Comisión nacional de Reconciliación", avait été temporairement mis à l'écart par le gouvernement en octobre 1993. L'évêque reste néanmoins un élément déterminant dans la poursuite des négociations de paix. C'est le lieu de rappeler que le Guatemala des dernières décennies a été le théâtre de ce qu'on peut réellement appeler un génocide des populations indiennes.

#### 7 - A Haïti

Dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel, un certain nombre d'organismes demandent la création d'une "commission de la vérité" pour enquêter sur les graves violations des droits de l'homme entre le 30 septembre 1991, date du coup d'Etat militaire sanglant contre le président Aristide, et le retour de celui-ci le 15 octobre 1994. C'est le cas de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme, qui met en première priorité d'action la création d'une telle commission, et de la Commission nationale justice et paix qui propose un premier plan de travail en ce sens.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490F  
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse 56249 - ISSN 0399-6441